

quelques autres Provinces du Royaume de France, se sont vûes plusieurs fois ravagées par ce fléau. La Suisse, la Saxe, la Lusace, la Hesse ont éprouvé sa fureur destructive. L'Ouvrage annoncé, après la description de ces grains & des conjectures plausibles sur la cause qui les produit, donne les moyens d'en tarir la source. Ces différens objets forment la première partie. La seconde renferme les expériences faites par l'Auteur & quelques Médecins sur le Seigle ergoté, & son effet sur les animaux domestiques. La troisième enfin contient l'histoire des maladies attribuées à l'usage de ce Seigle, leur nature & le traitement qu'elles exigent.

Quoique les Seigles de cette Province ne soient pas en général suffisamment infectés de cette substance vénimeuse pour occasionner les maladies que l'on ne voit regner que quand la disette force les malheureux habitans des campagnes à employer les grains sans choix ni triage, ce Traité, actuellement pour ce Pays objet de simple curiosité, peut malheureusement être bientôt utile. Avant l'an 1709 la Suisse ignoroit les pernicioeux effets du Seigle ergoté; on n'a vû regner dans la Flandre & l'Artois la gangrène sèche que depuis vingt ans. On ne sauroit être trop prévenu sur une maladie dont les progrès sont si rapides, & il est sans doute intéressant d'avoir à lui opposer des armes, dont le succès soit constaté.

Cet Ouvrage, du prix de 24 sols de France broché, se vend chez l'Imprimeur de ce Journal, & à Metz chez Pierre Marchal, Marchand-Libraire.